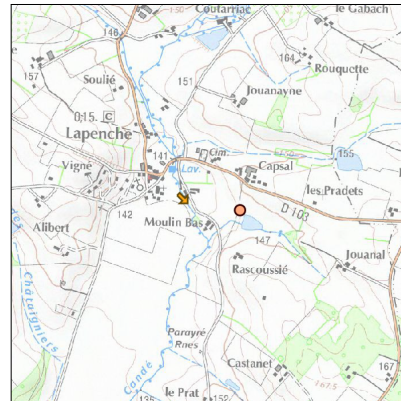


# Système d'assainissement 2023

## LAPENCHE (COMMUNALE)

### Réseau de type Séparatif



## Station : LAPENCHE (COMMUNALE)

<b>Code Sandre</b>	<b>0582092V001</b>
<b>Nom du maître d'ouvrage</b>	SIVU D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CANDE AVEYRON
<b>Nom de l'exploitant</b>	S.A.U.R. FRANCE
<b>Date de mise en service</b>	octobre 2008
<b>Date de mise hors service</b>	-
<b>Niveau de traitement</b>	Secondaire bio (Ntk)
<b>Capacité</b>	210 équivalent-habitant
<b>Charge nominale DBO5</b>	12,6 Kg/j
<b>Charge nominale DCO</b>	25,2 Kg/j
<b>Charge nominale MES</b>	18,9 Kg/j
<b>Débit nominal temps sec</b>	35 m3/j
<b>Débit nominal temps pluie</b>	38 m3/j
<b>Filières EAU</b>	File 1: Filtres plantés
<b>Filières BOUE</b>	
<b>Filières ODEUR</b>	
<b>Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)</b>	586 646, 6 348 110 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
<b>Milieu récepteur</b>	Rivière - Le Candé

# Chronologie des raccordements au réseau

## Raccordements communaux

100% de Lapenche depuis 2008

## Observations SDDE

### Système de collecte

Le réseau de collecte comptabilise 42 abonnés (source RPQS 2022). Durant l'exercice 2022, les volumes d'eau potable totaux facturés représentent 2 873 m<sup>3</sup>, soit une moyenne de 7,9 m<sup>3</sup>/j. La consommation d'eau potable recule de 11,8% (source RPQS 2022).

Le réseau de collecte mesure environ 1,460 km. Il est en partie gravitaire et comporte deux postes de relevage :

- Poste de relevage réseau : Il est équipé de deux pompes. Elles fonctionnent. La télésurveillance est en place. Des amas de graisses se forment régulièrement ce qui peut engendrer des désordres sur le fonctionnement du poste de relevage. Il serait intéressant de vérifier que les producteurs d'eaux chargées en graisses (type restaurant) soient équipés de bac à graisse et que l'entretien de ces ouvrages soit réalisé.

- Poste de relevage général (situé au niveau du chemin d'accès à la station) : Il collecte l'ensemble des eaux usées du système d'assainissement. Il est équipé de deux pompes. Elles fonctionnent. Une télésurveillance est en place. De la même manière que l'autre poste situé sur le réseau, des amas de graisses sont visibles.

Sur chaque poste de relevage, il y a 3 à 4 nettoyages hydrocureur par an.

En 2024, le maître d'ouvrage projette une extension de réseau pour la réalisation d'un lotissement communal comportant 17 lots. Les travaux seront réalisés en deux tranches. La tranche 1 prévoit la pose d'une canalisation en PVC DN200 sur 315 mL et la création de 10 branchements. L'extension sera raccordée sur le poste de relevage existant.

En juillet 2023, une autosurveillance réglementaire a été réalisée :

Le débit entrant était de 6,8 m<sup>3</sup>. La charge hydraulique représentait 45 EH, soit 20% de la capacité nominale de la station. La charge organique représentait quant à elle 56 EH soit 27% de la capacité nominale de la station. Ces valeurs sont concordantes avec un débit de temps sec en période estivale.

### Station d'épuration

La station d'épuration de Lapenche est un filtre planté de roseaux à deux étages. Elle a été dimensionnée pour 210 EH et mise en service en 2008.

Le site est clôturé et fermé à clef. La station ainsi que les postes du réseau sont bien exploités et bien entretenus.

La station se compose de :

- Une chasse automatique qui alimente le premier étage de filtres plantés de roseaux : Le volume de bâchée est de 2,7 m<sup>3</sup>. Son fonctionnement est satisfaisant. Le compteur de bâchées ne fonctionne plus. Il sera remplacé.

- Un 1er étage de filtres plantés de roseaux : Il se compose de 3 casiers. Au vu des faibles débits admis à la station, le casier n°1 a été bâché. Seuls les casiers n° 2 et n°3 sont alimentés. Pour que les casiers alimentés bénéficient d'une semaine de repos, l'alternance est effectuée une fois par semaine. Après le faucardage des roseaux, un ennoyage est réalisé afin de limiter la prolifération des mauvaises herbes.

- Un poste de relevage qui alimente le deuxième étage de FPR : Il est équipé de deux pompes. Elles fonctionnent.

- Un deuxième étage de FPR : Il se compose de 2 casiers. Identiquement au 1er étage de FPR, le casier n°1 est bâché. Seul le casier n°2 est alimenté. Il n'y a donc pas d'alternance. Après le faucardage des roseaux, un ennoyage est réalisé afin de limiter la prolifération des mauvaises herbes.

- Un canal de rejet : Il est propre. Son écoulement est satisfaisant. Le débit rejeté par la station est faible. Depuis fin 2021, suite aux travaux réalisés, le canal de mesure ne se met plus en charge. Une conduite installée juste après le canal de sortie en direction du fossé qui longe la route et passant à travers champs permet à ce fossé de rejoindre le Candé en aval du moulin. Le rejet de la station n'a aucun impact sur le milieu récepteur.

En juillet 2023, une autosurveillance réglementaire a été réalisée :

L'épuration était excellente. Les concentrations du rejet respectaient l'arrêté de déclaration.

Les rendements épuratoires étaient également excellents puisque supérieurs à 95%.

Les prélèvements en entrée de station ont été réalisés avec un préleveur portatif asservis au déclenchement des bâchées. En sortie de station, les prélèvements ont été réalisés proportionnellement au temps.

Le cahier de vie est bien renseigné (moyennes 2023 des tests bandelettes : NO<sub>2</sub> : 0 mg/l ; NO<sub>3</sub> : 200 mg/l ; NH<sub>4</sub> : 0 mg/l).

## Sous produits

En 2022, des mesures de hauteur de boues ont été effectuées selon le protocole de l'IRSTEA sur le bac n°2. Sur ce casier, l'épaisseur moyenne de la couche de boues est de 5,1 cm. La hauteur minimale de la couche de boues est de 1 cm et la hauteur maximale est de 9 cm (principalement autour des points d'alimentation où se forment les monticules de boues). Cela confirme bien le surdimensionnement de cette station (elle fonctionne en nette sous-charge) et la forte minéralisation de ces boues. Après 14 ans de fonctionnement, il reste encore de nombreuses années de stockage avant de devoir prévoir un curage des boues (le curage doit s'envisager lorsque la hauteur moyenne des boues atteint une vingtaine de centimètres).

La couche de boues n'est pas homogène et se cantonne uniquement autour des plaques de dispersion de l'effluent. Un étalement des boues devra donc peut-être être effectué après la prochaine coupe annuelle des roseaux (les débris végétaux devront être évacués pour les 2 étages).

## Données chiffrées

### Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	6,8 m <sup>3</sup> /j	18 %			6,8 m <sup>3</sup> /j	
DBO <sub>5</sub>	2,7 Kg/j	22 %	400 mg/l	99 %	0 Kg/j	2,9 mg/l
DCO	7,3 Kg/j	29 %	1 070 mg/l	97 %	0,2 Kg/j	35 mg/l
MES	4,8 Kg/j		710 mg/l	100 %	0 Kg/j	1,5 mg/l
NGL	0,8 Kg/j		120 mg/l	7,2 %	0,8 Kg/j	112 mg/l
NTK	0,8 Kg/j		120 mg/l	99 %	0 Kg/j	1,5 mg/l
PT	0,1 Kg/j		13,2 mg/l	21,3 %	0,1 Kg/j	10,4 mg/l

## Problèmes rencontrés en 2023

### Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

## Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0582092V001>